



**Mairie d'AUBY**  
**Contrat de cession avec L'Instant T**  
**Décision n° 2024/10/SC**

Publié le 23 janvier 2024

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant la nécessité de mettre en place un spectacle dans le cadre du parcours culturel 2024

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

**Décide,**

De passer un contrat de cession avec **l'Instant T** pour la mise en place d'un spectacle « les Chifoomi » une représentation le jeudi 4 avril et deux représentations le jeudi 18 avril pour les scolaires à la Médiathèque Louis Aragon.

De payer la somme de **3 690 € TTC (Trois mille six cent quatre-vingt-dix euros)**

AUBY, le 16 janvier 2024

Christophe CHARLES

Maire

